



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

direction
départementale
de l'Équipement
Haute-Marne

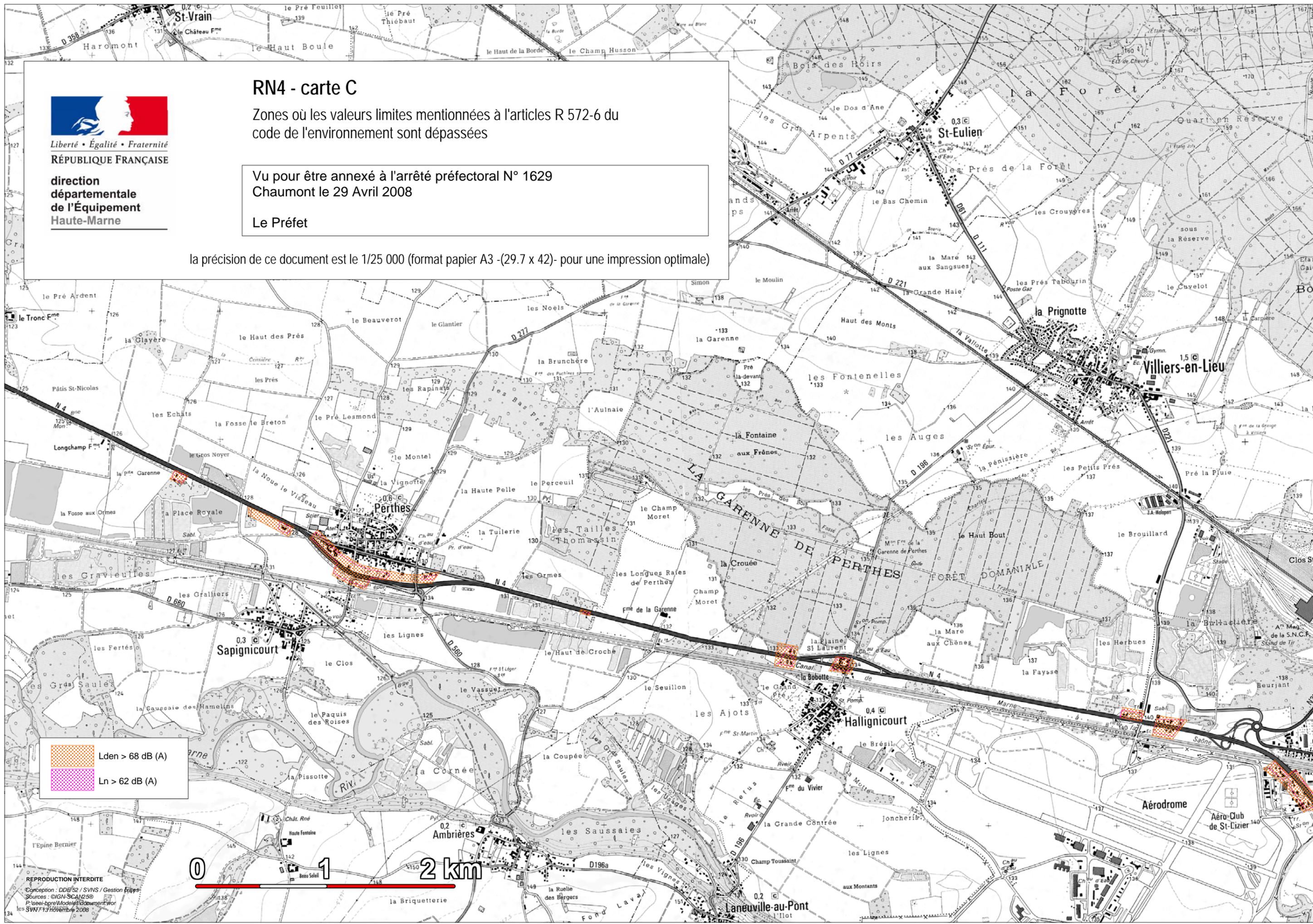
RN4 - carte C

Zones où les valeurs limites mentionnées à l'articles R 572-6 du code de l'environnement sont dépassées

Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral N° 1629
Chaumont le 29 Avril 2008

Le Préfet

la précision de ce document est le 1/25 000 (format papier A3 -(29.7 x 42)- pour une impression optimale)



Lden > 68 dB (A)
 Ln > 62 dB (A)

0 1 2 km

REPRODUCTION INTERDITE
Conception : DDE52 / SVNS / Gestion Brûles
Sources : ©IGN-SCAN25®
P:\isei-bpre\Modeles\document\wor
les SWN713 novembre 2008